



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “BTP”

Vendredi 27 avril 2018 – 9h à 11h

Préfecture de la Guyane – Salle Valérie BERGER

Étaient présents :

- Philippe LOOS, SGAR
- Joana GIRARD, SGAR
- Juline MATHAR, SGAR
- Denis GIROU, Directeur de l'EPFAG
- Jeanne DA SILVEIRA, DEAL / CERC
- Franck HO-WEN-SZE, Président FRBTP
- Francis TINCO, FRBTP
- Wilson DELIMEAU, FRBTP
- Monique HARANG, Directeur CGSS
- Laurent SENN, DIECCTE / Pôle 3E
- Daniel BEAUSOLEIL, CERC
- Cédric NARAYANIN, Président FTPE

En préambule, Philippe LOOS, SGAR au sein de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “BTP”, signé par la ministre des outre-mers, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **Mise en œuvre d'un modèle unique de traitement des situations et amélioration des délais administratifs de traitement, annexé aux pièces contractuelles de tout marché public et qui engagera les parties du contrat. Ce modèle prévoira un mode de gestion unique pour la Guyane et sera validé par la profession et le DRFIP.**

La FRBTP rappelle que la mise en œuvre d'un modèle unique de traitement visait à accélérer les délais de paiement. Depuis le dernier comité de suivi, une délégation de la FRBTP a rencontré le DRFIP. Cette réunion a permis à la FRBTP de comprendre que ce modèle unique de traitement n'est pas la panacée en termes de respect des délais de paiement .

Cette mesure est réputée non opérante : elle ne fera plus l'objet d'un suivi dans le cadre de ce comité.

La FRBTP indique qu'aujourd'hui, les délais de paiement peuvent aller jusqu'à 18 mois. Malgré les diverses options évaluées, la FRBTP indique ne pas avoir identifié de solution à ce problème. Certaines entreprises locales sont moins impactées parce qu'elles sont liées à des grands groupes, ce qui leur permet de supporter ce délai de paiement. Lors de la sélection des opérateurs, les collectivités choisissent ces entreprises en capacité de tolérer ces délais de paiement.

En complément, le SGAR indique qu'un projet de plateforme d'appui aux collectivités est en cours de montage. Cet outil permettra d'accompagner les collectivités dans leurs problématiques de gestion au

quotidien et, également, dans la mise en œuvre des marchés publics. Il pourrait avoir un aspect incitatif pour les collectivités qui l'utiliseraient dans le cadre de la réalisation de ces marchés.

Dans un premier temps, cette plateforme serait placée sous l'égide du Préfet. Par la suite, elle pourrait être rattachée à l'Association des Maires de Guyane. Ces modalités ne sont pas définies à ce stade.

Par cet appui en ingénierie, la plateforme pourrait contribuer à l'amélioration des délais de règlement des collectivités.

Pour mémoire, ce projet avait émergé en 2014, à l'initiative du précédent SGAR de la Préfecture de Guyane. A l'époque, il n'avait pas été accueilli favorablement. Aujourd'hui, l'Association des Maires de Guyane se dit favorable à ce projet.

- **Mesures fiscales et sociales**

- **Moratoires sur les charges fiscales et sociales**

Concernant les moratoires sociaux, la CGSS précise quelques chiffres-clé (cf. annexe 1).

Sur les 1346 moratoires mis en place pour les entreprises guyanaises, 255 concernent des structures du secteur de la construction pour un montant total de 10,4 M€ dont 9,2 M€ au titre des cotisations principales. Sur ces 9,2 M€ de cotisations principales moratisées, il reste 7,1 M€ de cotisations en cours de paiement. Ce sont donc 2 M€ qui ont d'ores et déjà été remboursés par les entreprises concernées.

La FRBTP indique être satisfaite de l'avancée et du suivi de cette mesure sur ce point.

- **Pacte social et fiscal**

Le pacte fiscal et social relève bien du domaine législatif. Au niveau local, les services de l'État n'ont aucune information à ce stade. Suite à la mission d'expertise dépêchée en Guyane sur ce point, les conclusions du rapport ne sont pas connus à ce stade.

Pour mémoire, concernant ce volet, les retours de la mission d'expertise devraient porter tant sur l'opportunité du pacte fiscal et social que sur des mesures plus structurelles. Ces éléments auraient donc des incidences sur la Loi de Finances ainsi que sur la Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

- **Retenues de garantie**

Pour mémoire, la retenue de garantie des marchés est fixée à 5 %. Or, certains corps de métiers ne sont pas concernés.

Il convient d'avancer sur ce point, notamment dans la perspective des grands chantiers à venir à savoir les travaux de réfection du Pont et des routes nationales.

Action à mener : la Fédération réalisera des courriers sur ce point à l'attention des principaux bailleurs ainsi qu'aux services de l'État (le SGAR sera mis en copie des courriers adressés aux services de l'État)

L'EPFAG se dit ouvert aux échanges sur ce point pour ses marchés.

- **Modification de l'article 135 du décret 2016-360**

Sur ce point, il convient pour les services de l'État en Région de faire le point avec le niveau national quant à cette demande. Un point sera réalisé lors du prochain comité de suivi.

Action à mener : Les services de l'État en Région sollicitent du niveau national un point d'avancement quant à la prise en compte de cette demande.

- **Soutien à la construction de logements sociaux sur le Maroni par réservation d'un pourcentage de LBU**

La réservation d'une part de LBU pour des projets sur le fleuve ne pose pas de difficultés. L'État est favorable à cette mesure et a signifié son soutien.

L'information a bien été transmise par la DEAL aux bailleurs sociaux.

Pour 2018, aucun dossier de construction de logement social sur le Maroni n'a été présenté aux services de l'État.

La FTPE indique que les Mairies du Haut Maroni jouent le jeu puisqu'elles ont d'ores et déjà réservé du foncier pour ce type de projets, notamment :

- Maripasoula - 6 Ha
- Papaïchton - 4 Ha
- Grand Santi – 2 Ha

A ce stade, elles attendent que les bailleurs se positionnent sur ces espaces. Toujours selon la FTPE, un bailleur tel qu'ICADE pourrait se positionner. En effet, ICADE envisagerait des développements sur Saint-Laurent-du-Maroni (projet de 300 logements à Fatima). A ce stade, l'objectif est de convaincre la municipalité de faire évoluer son PLU.

- **Redynamisation de la commande publique par le démarrage effectif des mesures du CPER, la réservation de la dotation exceptionnelle de 53 M€ à la CTG pour des investissements du CPER, et l'amélioration de la gestion des fonds européens**

La CTG n'étant pas présente, un point précis sur cette mesure n'a pas pu être réalisé.

Action à mener : La FRBTP sollicite des précisions sur le calendrier de démarrage des travaux.

La FRBTP s'interroge sur un éventuel risque de remise en cause des travaux suite aux phases de concertation.

Le SGAR complète en précisant que la CTG a lancé sa PPI . Une instance de suivi devrait être mise en place sous peu.

- **OIN**

Le Directeur de l'EPFAG précise que la gouvernance de l'OIN a fait l'objet, début 2018, d'une validation en conseil communautaire par les 3 intercommunalités concernées : la CCOG, la CCDS ainsi que la CACL.

Cette gouvernance comprend 3 instances (cf. annexe 2) :

- un comité de pilotage stratégique co-présidé par le Président de la CTG et le Préfet
- 3 comités territoriaux par bassin de vie, soit un comité par EPCI
- des comités opérationnels, au plus près des projets concernant les enjeux suivants : aménagement/logement, économie et transport, équipements publics et scolaires, développement durable

Ces comités vont être lancés incessamment, à commencer par le comité stratégique. Les référents au sein des structures de l'État et des Collectivités sont en cours d'identification. Le premier comité de pilotage stratégique devrait se tenir en juin 2018.

L'ensemble des demandes formulées, concernant l'implication de la FRBTP et le CROAG dans cette gouvernance, a bien été pris en compte.

- **GEIQ-BTP Apprentissage :**

La demande a été formulée, et entérinée par courrier de la MOM à la FRBTP du 13/04/2017. Suite aux discussions DIECCTE-DGEFP-DRH, le renfort d'un ETPT du service dédié à l'accompagnement « grands comptes » est actif.

Sur ce point, cette mesure est réalisée.

- **Généralisation des clauses sociales d'insertion incluant une action de professionnalisation dans tous les marchés publics et / ou privés recevant des subventions publiques**

La DIECCTE a confié à l'APEIG une mission d'élaboration d'un projet de charte sur la clause d'insertion (cosignature Etat, CTG, EPCI, CGSS, bailleurs sociaux, opérateurs du SPE...).

La charte sera suivie conjointement par la DIECCTE et l'APEIG afin de s'assurer que cette clause sociale soit bien intégrée aux marchés.

L'APEIG joue un rôle de guichet unique et le renforcement de sa capacité d'accompagnement des donneurs d'ordre en qualité de guichet unique de la clause est prévu.

La version finale de la charte sera adressée rapidement. Le lancement de ce comité est prévu dans les semaines à venir, après validation de l'ultime version de la charte.

- **GEIQ-BTP Apprentissage :**

La DIECCTE rappelle le contexte actuel de réforme de l'apprentissage.

La mobilisation des crédits du PEC, voire du plan d'investissement pour les compétences (dont les modalités d'emploi sont en cours de définition au niveau central), pour la mise en œuvre d'actions répondant aux propositions du GEIQ-BTP sera étudiée sur la base des projets concrets qui seront présentés par la structure ou d'autres acteurs intervenant sur le champ de l'insertion professionnelle des jeunes.

Les moyens du FSE peuvent également intervenir en soutien pour le financement de ces projets dès lors qu'ils répondent au champ d'éligibilité du programme.

Pour rappel, certaines des mesures indiquées dans ce volet de l'Accord BTP relèvent de la CTG, en particulier, la question du logement des jeunes, la question du transport des salariés en insertion inscrits dans les parcours de qualification, etc.

- **LBU**

A ce stade, la LBU est confirmée pour un montant de 46M€ et des engagements sont en cours de validation chez le contrôleur financier pour des dossiers de la SIMKO en neuf et de la SEMSAMAR en réhabilitation à Concorde .

Certains DOM ne consommant pas la totalité de leur LBU, la Guyane pourrait obtenir les 60M€ objectivés d'ici à la fin de l'année.

- **Questions diverses**

Les professionnels souhaitent avoir des précisions sur le mail récent adressé par la DIECCTE sur les contrats aidés en Guyane. Ils ont été surpris en recevant ce mail et souhaitent avoir des précisions sur la mise en œuvre de ce dispositif.

Action à mener : la DIECCTE viendra présenter ces dispositifs aux entreprises de la FRBTP. La FRBTP sollicitera la DIECCTE en ce sens.

NB : La FTPE et la FRBTP sont conviés aux comités de suivi ARCHITECTURE LOGEMENT à venir.

A l'issue de ce comité de suivi et en accord avec les membres du comité de suivi Architecture/Logement, il est acté que, désormais, ces deux comités feront l'objet d'un suivi commun. Aussi, les prochains comités de suivi organisés mutualiseront les mesures Architecture / Logement et BTP.

ANNEXE 1: STATISTIQUES PRODUITES PAR LA CGSS (AVRIL 2018)

**POINT DE SITUATION DES DEMANDES DE DELAI CRISE
COMPLEMENT**
Situation arrêtée au 23-04-2018

3. Dénombrement des moratoires par NACE

Code	LIBELLE	Nombre	Montant_Total _initial_€	Montant_cotisa tions_initial_€	Montant_Total _courant_€	Montant_cotisa tions_courant_€
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	35	1 272 891	1 098 496	1 080 807	916 087
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	24	1 961 535	1 770 877	1 785 834	1 595 782
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0	0	0	0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	71 704	67 407	66 890	62 593
C4	Fabrication de matériels de transport	0	0	0	0	0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	111	3 611 207	3 310 409	2 954 570	2 687 063
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	34	3 315 377	2 972 120	2 952 079	2 622 387
FZ	Construction	255	10 405 052	9 211 993	8 295 917	7 165 975
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	204	5 107 471	4 596 894	4 299 037	3 821 374
HZ	Transports et entreposage	87	4 675 506	4 095 188	4 019 425	3 474 624
IZ	Hébergement et restauration	88	3 399 745	3 036 934	2 916 359	2 564 670
JZ	Information et communication	18	741 128	680 991	612 512	567 935
KZ	Activités financières et d'assurance	30	663 754	593 552	517 311	450 549
LZ	Activités immobilières	18	278 678	254 791	191 161	170 111
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	206	10 926 988	9 766 044	9 408 465	8 301 401
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	151	12 796 289	11 039 503	10 581 643	8 907 627
RU	Autres activités de services	77	2 689 451	2 371 033	2 266 494	1 960 666
ZZZZ		7	186 958	172 541	185 031	170 677
TOTAL		1 346	62 103 732	55 038 774	52 133 534	45 439 523

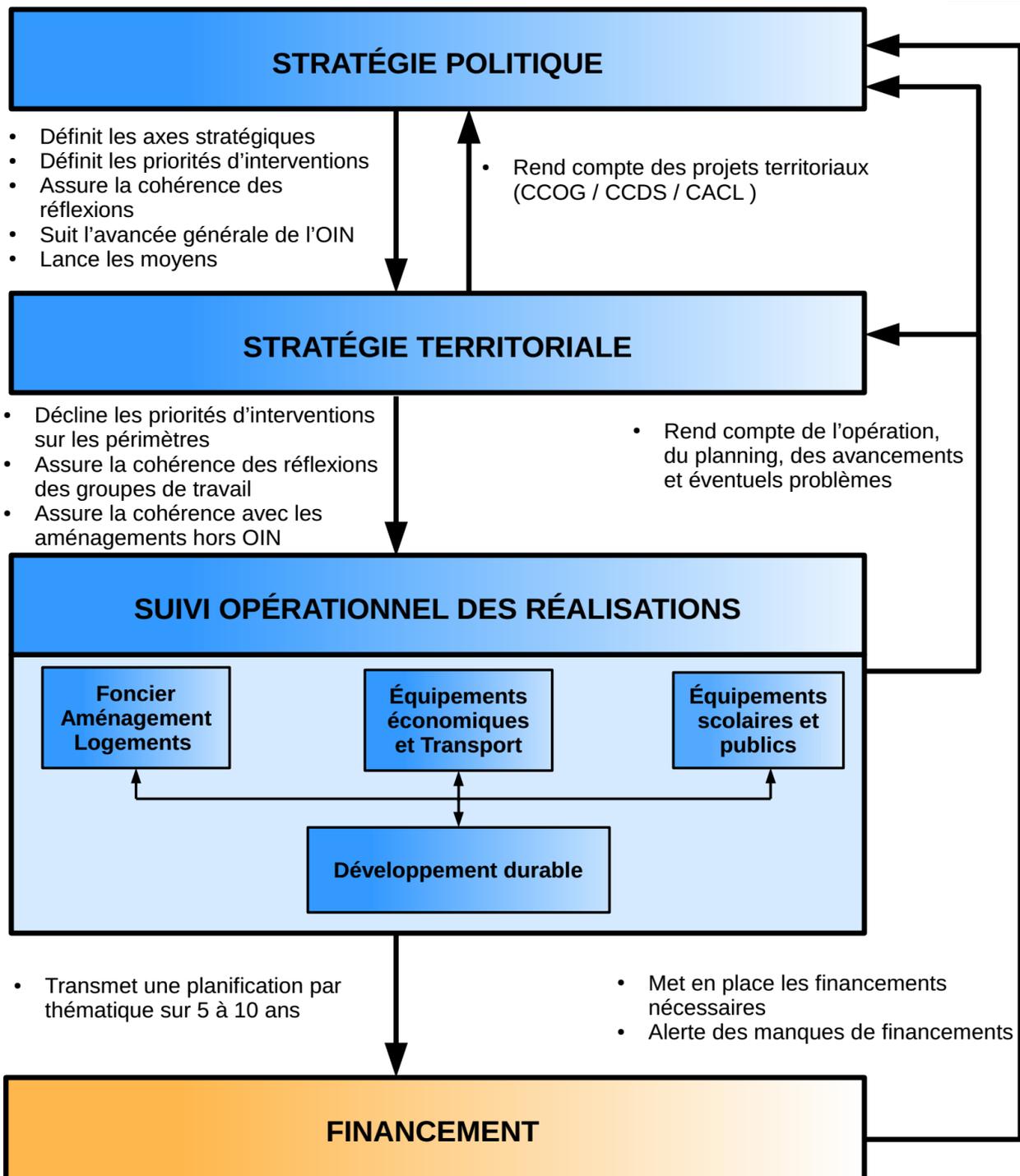
Etat de la dernière situation des moratoires au 23/04/18

Code	LIBELLE	APPROB	DEMAND	FIN	IRR	PR	PRO PR	RECEV	REFUS	REJ	RUPT	SOLDE	Total général
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	1	1	1	4	13	1			10		4	35
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac		3	3	1	8				8		1	24
C2	Cokéfaction et raffinage												
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines					1							1
C4	Fabrication de matériels de transport												
C5	Fabrication d'autres produits industriels	4	2	7	7	45				27	2	17	111
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution		2	5		12				11		4	34
FZ	Construction	6	5	14	13	94				91	8	24	255
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8	7	9	12	83		1	1	48	4	31	204
HZ	Transports et entreposage	1	7	9	4	28				26	1	11	87
IZ	Hébergement et restauration		3	4	7	26			1	39	3	5	88
JZ	Information et communication		2		1	3				8	1	3	18
KZ	Activités financières et d'assurance	2	1	6	1	11				6		3	30
LZ	Activités immobilières	1	1	1	1	11				2	1		18
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	21	10	15	14	73			1	51	4	17	206
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	24	5	18	5	46		1		34		18	151
RU	Autres activités de services	1	3	3	9	25		1	1	20	3	11	77
	ZZZZ	1			3					1		2	7
		70	52	95	82	479	1	3	4	382	27	151	1 346

STADE	SIGNIFICATION DANS LE PARCOURS	Nombre
APPROB	Accord de délais de paiement	70
DEMAND	Réception d'une demande de délais de paiement du cotisant	52
FIN	Toutes les échéances de l'échéancier concerné sont échues : fin des délais de paiement accordés, avec reprise éventuelle des poursuites si la structure n'est pas soldée.	95
IRR	Demande de délais irrecevable (rejet de la demande liée à la situation du compte pour les périodes concernées, de type taxation d'office non régularisée, ou précomptes non soldés)	82
PR	Confirmation de l'échéancier proposé en mode de paiement prélèvement suite retour RIB et autorisation de prélèvement signée par le cotisant	479
PRO PR	Proposition de délais de paiement par prélèvements	1
RECEV	Demande de délais recevable.	3
REFUS	Rejet de la demande par l'URSSAF pour d'autres raisons que l'irrecevabilité (politique de l'URSSAF, "caractéristiques" du cotisant ...)	4
REJ	Non respect des engagements du cotisant (échéances impayées, cotisations courantes non réglées, ...) entraînant la rupture des accords passés, l'annulation des échéances à venir, et la reprise des poursuites	382
RUPT	Non retour des documents attendus par le cotisant dans les délais qui lui étaient impartis suite à proposition. L'échéancier proposé est caduc. Les poursuites peuvent éventuellement reprendre.	27
SOLDE	Structure soldée	151

1 346

ANNEXE 2 : GOURVERNANCE DE L'OIN



COMITE DE STRATÉGIE POLITIQUE

Co-pilotage
Préfet – Pdt CTG – Pdt EPCI – Maires

COMITE DE STRATÉGIE TERRITORIALE

Co-pilotage
CTG – Communes – EPCI – État

Services associés
SGAR, Sous-préfets d'arrondissement, DEAL, DAC, Rectorat, EPFA Guyane, AUDEG

SUIVI OPÉRATIONNEL DES RÉALISATIONS

Animation – Suivi – Cohérence des groupes : DEAL (avec appui urbaniste, architecte et paysagiste)

Foncier
Aménagement
Logements

Pilotage
EPFA Guyane

Équipements
économiques
et Transport

Co-pilotage
EPCI ou
Communes
(selon leurs
compétences)
CTG
Etat : SGAR

Équipements
scolaires et
publics

Co-pilotage
Communes
CTG
État : SGAR
Rectorat

Développement durable (dont Énergie, Déchets, Eau potable)

Groupe transversal, co-pilotage : CTG – EPCI – DEAL

Services associés dans tous les groupes : SGAR, Sous-préfets d'arrondissements, DRFIP, Rectorat, DEAL, DAC, EPFA Guyane, Communes, Communautés, CTG, AUDEG, CAUE, ...
Services associés selon leurs compétences : Opérateurs réseaux, Aménageurs, Bailleurs, Promoteurs privés, FRBTP, DIECCTE, CCI, Fédérations, Associations, CCPAB, Ordre des Architectes, ARS, DJSCS, ADEME, ...

COMITE DE FINANCEMENT

Co-pilotage
État – CTG

Services associés
SGAR, DRFIP, Rectorat, Pôle Europe, Communes, Communautés, DEAL, CAF, Partenaires privés, ADEME, AFD, CDC, DJSCS, EPFA Guyane ...